

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

18/11/2022

Date de l'affichage

18/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX (arrivé à 19h10-pour la délibération n°2022/134-04), Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Ikbal KHLAS, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER (arrivé à 19h15 pour la délibération n°2022/135-05), Gilbert LECONTE, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien COUPAS par Ikbal KHLAS (suppléant nommé), Mohamed KHERBACH par Clotilde LAGOUTTE, Édith LION par Serge HAMELIN, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Aurélie POLESE par Jean-Marc DESPLATS, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILLO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

44 conseillers communautaires en exercice : 35 présents et 9 représentés à la séance.

Madame JACQUEMOT Brigitte est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 29 NOV. 2022

ID : 077-247700701-20221124-2022_147_17-DE

2022/147-17 - OBJET : DELEGATION GENERALE ACCORDEE AU PRESIDENT

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10,

Considérant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux, ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion de service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant que pour la bonne gestion de l'administration de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, il est proposé de définir les délégations accordées au Président,

Vu la demande majoritaire d'un vote à bulletin secret, Madame Angélique RAPPAILLES et Monsieur Alain THIBAUD sont nommés assesseurs.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne, son bulletin de vote,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 1

bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 42

Contre : **21**

Pour : **21**

Le dépouillement du 2^{ème} vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers communautaires : 44

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

A déduire : bulletins blancs : 0

bulletins nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 42

Contre : **23**

Pour : **20**

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le **29 NOV. 2022**

ID : 077-247700701-20221124-2022_147_17-DE

ARTICLE UN :

La délégation générale n'est pas accordée au Président selon le résultat du second tour.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 24 novembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le 29 NOV. 2022

ID : 077-247700701-20221124-2022_147_17-DE

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
Reçu en préfecture le 01/12/2022
Affiché le **29 NOV. 2022**
ID : 077-247700701-20221124-2022_147_17-DE